

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 septembre 2023

POUR LE PLEIN EMPLOI - (N° 1673)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 759

présenté par

M. Delaporte, M. Aviragnet, M. Califer, M. Guedj, Mme Battistel, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. David, M. Delautrette, M. Echaniz, M. Olivier Faure, M. Garot, M. Hajjar, Mme Jourdan, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Pires Beaune, M. Potier, Mme Rabault, Mme Rouaux, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Thomin, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés (membre de l'intergroupe Nupes)

ARTICLE 3

À la seconde phrase de l'alinéa 38, après la première occurrence du mot :

« de »,

insérer les mots :

« suspension ou de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement de repli des députés socialistes et apparentés vise à prévoir le recueil de l'avis de l'équipe pluridisciplinaire non seulement préalablement au prononcé d'une sanction de suppression du versement du RSA par le Département mais également dans le cas où ce dernier s'apprête à prononcer une décision de suspension.